

Table of Contents

POUR LA CARRIERE SOUTERRAINE :

[:public:maison:sci_permis_de_construire_2016_01_26_n_92002_16_a_3446_p_20160218.pdf](#)

-la recherche des limites mal connues

- la recherche des caractéristiques

sous le projet et ses abords

CONDIT/ONS A HESPECTER POUR LA REALISATION DE LA RECONNAISSANCE DE SOL

La reconnaissance de sol doit permettre de résoudre la problématique induite par des travaux projetés dans des zones d'anciennes carrières et ciel ouvert

ou en souterrain, ainsi que dans la zone de dissolution du gypse anté/udien, afin que les informations qu'elle fournira permettent de définir les mesures

nécessaires pour la mise en sécurité des personnes et la pérennité des biens. Le rapport de sol rédigé par le géotechnicien devra comporter une

conclusion présentant aucune ambiguïté sur l'absence ou la présence de carrière et (ou) d'anomalies de dissolution du gypse anté/udien sous l'ensemble

du projet caractérisé par le plan masse de la présente demande d'autorisation de bâtir. En cas d'insuffisance, l'Inspection générale des Carrières pourra

demande une reconnaissance de sol complémentaire. Les forages destructifs comporteront l'enregistrement des 3 paramètres de base : 1- Pression

constante sur l'outil, 2— Pression d'injection pour le refroidissement, 3- Vitesse d'avancement de l'outil, dont les valeurs en test de chute libre seront

données pour l'établissement des mesures.

From:

<https://daisy-street.fr/dokuwiki/> - **HomeWiki**

Permanent link:

https://daisy-street.fr/dokuwiki/doku.php?id=public:maison:inspection_carrieres

Last update: **2018/12/03 22:25**

